

Épargne salariale RTE INVEST

La direction passe en force !

De nombreux salariés s'interrogent sur leur épargne salariale alors que la direction brille par son mutisme.

En fait, la direction continue son passage en force après une non-conformité pointée par l'URSSAF et déroule son calendrier sans renégocier le dispositif qui n'a pas fait l'objet d'un accord collectif.

⚠ C'est pourquoi, les placements volontaires sur les fonds du groupe EDF ne sont plus abondés depuis le début d'année.

En effet, pour 2026, seuls les placements effectués du 3 au 22 juin sur le fond RTE Invest bénéficieront d'un abondement. Il n'y a donc plus de liberté de choix, plus la possibilité d'obtenir l'abondement max. par de petits virements mensuels et surtout l'abondement diminuera presque de moitié !

De 1400€ jusqu'en 2021, à 700€ de 2022 à 2025, il est désormais plafonné à 400€ (100% d'abondement jusqu'à 200€ puis 40% jusqu'à 700€).

D'après la direction, cette baisse serait compensée sur la période de blocage de 5 ans par le rendement des obligations qui pourrait aller jusqu'à 10% selon des critères de « performance industrielle » (le minimum garanti est de 2%)...

Ce qui est sûr, c'est que l'épargne salariale reste un dispositif aléatoire et précaire. Pour la CGT, seule l'augmentation des salaires garantit réellement le pouvoir d'achat.

RTE a engrangé 554 Millions d'€ net après impôts en 2025 et se permet de ne pas dépenser tout le budget prévu par la CRE pour les « charges de personnel », ce qui gonfle d'autant le résultat financier dont 60% va aux actionnaires !

Or, l'inflation repart à la hausse. Selon l'INSEE, l'inflation harmonisée est de 2,5% sur un an en avril et pourrait atteindre 3,3% en moyenne sur l'année selon la Banque de France.

Le directoire doit arrêter de rogner sur nos acquis et attribuer 1 NR pour tous !

Le 7 mai 2026